

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1954

1^{er} août 2015

SOMMAIRE

AI Lake (Luxembourg) S.à r.l.	93750	KAH Investment S.à r.l.	93792
AIMG S.à r.l.	93750	Kass-Haff Sàrl	93747
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.	93749	Kensalys S.A.	93747
Altercap I Bis	93792	LFP S&P Capital IQ Fund	93752
Bara S.A.	93754	Links Bidco S.à r.l. Propco 2	93751
BBG Aurum & Co. S.E.N.C.	93753	Links Bidco S.à r.l. Propco 4	93752
Bedelegung	93754	Lux Kamäin S.à r.l.	93755
Carson S.à r.l.	93748	Lux Rent Office S.A.	93752
Caspian Luxembourg Company S.à r.l.	93747	LVS II Lux XVIII S.à r.l.	93772
Caste AG	93748	Lyon Holdings S.à r.l.	93753
Cockspur S.A., SPF	93748	Lyon Investors S.à r.l.	93753
Cornerstone Commercial Properties Holdings S.A.	93749	m3p consulting partners (mine plant process performances) S.à.r.l.	93747
Cortland Holdings II S.à.r.l.	93749	Mainio Vire S.à r.l.	93752
Credicorp Capital Asset Management Fund	93748	Polunin Discovery Funds	93751
Epicerie Martins S.à r.l.	93746	Professional Investment Consultants (Europe) S.A.	93751
EPISO France S.à r.l.	93746	Prologis European Holdings XXVI S.à r.l. ...	93750
e.t. Group S.à.r.l.	93746	Pyrotex GB 1 S.A.	93750
Eurobrick Participations Holding S.A.	93746	Sirenis S.A.	93780
Flexa Investments S.A.	93747	SOCIETE HANDAROS Spf S.A.	93754
ID25 Finance S.A.	93746	Sol & Style S.à.r.l.	93754
Ingersoll-Rand Lux Roza	93768	Tyson International Holdings Sàrl	93757
Isomer Capital Founder GP S.à r.l.	93761	Tython S.à r.l.	93753

e.t. Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 59, rue Théodore De Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 106.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015082918/9.
(150095736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Epicerie Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 7, rue Emile Marx.
R.C.S. Luxembourg B 169.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015085358/10.

(150097172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

EPISO France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 139.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 20145.

Référence de publication: 2015085359/10.

(150097247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015085362/11.

(150098047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

ID25 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 129.417.

La mention rectificative remplacera la précédente version déposée:

B129417 - L140135692

Déposé le 31/07/2014

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085489/14.

(150097919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

m3p consulting partners (mine plant process performances) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 175.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015082922/9.
(150095814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Kass-Haff Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 187A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 166.901.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2015. Signature.
Référence de publication: 2015085561/10.
(150097159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Kensalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 74.503.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.
Référence de publication: 2015085563/10.
(150097671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Flexa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 146.112.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de l'administrateur Monsieur Sébastien Gravière par lettre adressée à la société en date du 6 mai 2015, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015086328/12.
(150098233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Caspian Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.363.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juin 2015.
Signature
Le mandataire
Référence de publication: 2015087025/13.
(150099614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Caste AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.827.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087045/9.

(150099400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Carson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 162.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015087024/11.

(150099522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Credicorp Capital Asset Management Fund, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015087039/12.

(150099412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cockspur S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.867.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 5 juin 2015

- La cooptation de Madame Nadia UWIMANA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Noëlle PICCIONE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat vient à échéance à la présente Assemblée Générale Statutaire.

- Les mandats d'Administrateur Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Nadia UWIMANA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

COCKSPUR S.A., SPF

Référence de publication: 2015087031/22.

(150099840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cornerstone Commercial Properties Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 182.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015087037/14.

(150099981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cortland Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 193.100.

EXTRAIT

Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (République de Côte D'Ivoire), avec adresse professionnelle au 68, Pall Mall, 3rd Floor, GB SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015087038/15.

(150099194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.445.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 100.758.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique tenue au siège social de la société le 8 juin 2015 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Bourbonnais, né le 22 janvier 1959 à Montreal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du marché aux herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant B de la société, avec effet immédiat.

- L'assemblée accepte la nomination de Mademoiselle Radia Taddrart, née le 17 novembre 1985 à Epinal (France) ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité de gérant B, avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

- L'assemblée prend note de la fin du mandat de Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris (France) ayant son adresse professionnelle au 5016, Sheikh Zayed Road, Shangri-La Building, Dubai (Emirats Arabes Unis), en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015087725/25.

(150100074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.324.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086605/10.

(150098429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pyrotex GB 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pyroter BG 1 S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Abed KHALDI / Dominique MOERENHOUT

Délégué à la gestion journalière / Administrateur

Référence de publication: 2015086607/13.

(150098612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

AIMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.907.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 Juin 2015.

AIMG S.à r.l.

Manacot (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015087723/15.

(150100200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

AI Lake (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.802.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 11 juin 2015 de nommer en tant que gérants de la Société avec effet au 11 juin 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Reinolf DIBUS, né le 23 mai 1958 à Francfort, Allemagne, résidant au 8, Place du Marché, L-6755 Grevenmacher, Luxembourg; et

- Monsieur Andreas NEUGEBAUER, né le 9 mars 1967 à Neumarkt, Allemagne, résidant au 157, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087722/16.

(150100634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Professional Investment Consultants (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 70.687.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société anonyme Professional Investment Consultants (Europe) S.A. prise en date du 15 avril 2015 que:

- La société REVEX S.à r.l., ayant son siège social au 1, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et enregistrée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.865, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Citadel Administration S.A., avec effet au 1^{er} avril 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
David Martin
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015086635/17.

(150099007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.451.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2015:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Marion Fritz, avec effet au 29 mai 2015.

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Laurie Domezq, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Daniel Bley, avec effet au 29 mai 2015.

Luxembourg, le 3 juin 2015.
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2015087316/18.

(150099307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Polunin Discovery Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.308.

—
Faisant suite à l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2015:

sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

Julian GAREL-JONES

Terence Francis MAHONY

Evandro PEREIRA

est nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

Deloitte Audit, S.a. r.l.

560, Rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015086623/19.

(150098365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

LFP S&P Capital IQ Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 170.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087340/10.

(150099612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Lux Rent Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 159.394.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2012.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015087349/12.

(150099990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.510,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.557.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 10 juin 2015 la décision suivante:

- Renommer comme réviseur d'entreprises KPMG Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015087354/15.

(150099734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Links Bidco S.à r.l. Propco 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 175.455.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2015:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Marion Fritz, avec effet au 29 mai 2015.

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Laurie Domecq, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Daniel Bley, avec effet au 29 mai 2015.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

*Signatures
Un mandataire*

Référence de publication: 2015087318/17.

(150100018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Tython S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 731.229,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 163.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015082836/9.
(150094379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

BBG Aurum & Co. S.E.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 143.510.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015086986/12.
(150099268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Lyon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 186.485.

EXTRAIT

Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (République de Côte D'Ivoire), avec adresse professionnelle au 68, Pall Mall, 3rd Floor, GB SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 avril 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant
Référence de publication: 2015087327/15.
(150099146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Lyon Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 186.578.

EXTRAIT

Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (République de Côte D'Ivoire), avec adresse professionnelle au 68, Pall Mall, 3rd Floor, GB SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 avril 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel
Gérant
Référence de publication: 2015087328/16.
(150099145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

SOCIETE HANDAROS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085869/9.

(150097307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085872/9.

(150097091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 8 juin 2015 tenue au siège de la société

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette, tous trois résidant professionnellement au 6365 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, ACCOUNTIS Sarl (RCS Luxembourg B60219), ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BARA S.A.

Référence de publication: 2015086983/17.

(150100023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Bedelegung, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.458.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue à la date du 29/04/2015 à 16 heures, que les actionnaires ont:

1. Décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital Immo Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à.r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015086989/19.

(150099824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Lux Kamäin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 38, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 197.477.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Antonio NUNES CETE MONTEIRO, ramoneur, né à Caracas (Venezuela) le 23 décembre 1978, demeurant à L-3843 Schifflange, 1, rue de l'Industrie.

2) Madame Carla SIMOES DE OLIVEIRA, responsable technique, née à Agueda (Portugal) le 28 janvier 1980, demeurant à L-3843 Schifflange, 1, rue de l'Industrie.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend le forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "Lux Kamäin s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schifflange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de ramonage, de tubage et de réparation de cheminées, de nettoyage de chaudières et de toitures ainsi que toutes activités et services commerciaux.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Antonio NUNES CETE MONTEIRO, préqualifié,	
vingt parts sociales	20
2) Madame Carla SIMOES DE OLIVEIRA, préqualifiée,	
quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Antonio NUNES CETE MONTEIRO, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3) Le siège social est fixé à L-3843 Schifflange, 38, rue de l'Industrie.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NUNES CETE MONTEIRO, SIMOES DE OLIVEIRA, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17393. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087325/129.

(150099512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Tyson International Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.268.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of May.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company NEW CANADA HOLDINGS, INC. a company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 1209 Orange Street, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Department of State of Delaware under number 4425991,

duly represented by Mr. Pablo UMBON-MANZANO, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21 May 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party as represented as stated here above, declared and requested the notary to record that:

I. It is the sole member (the "Sole Member") of TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 101.268 (the "Company");

II. The Company was incorporated by a deed received by Maître Tom METZLER, notary in Luxembourg, on 6 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 819 dated 10 August 2004, which deed has been amended several times and most recently on 31 September 2009, by a deed received by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2342 dated 1st December 2009;

III. The Company has a corporate capital amounting as of the date of the present deed to EUR 238,066,800 represented by 2,380,668 corporate units, each having a par value of EUR 100;

IV. It has been invited to decide on the following items:

(i) Decision to decrease the corporate capital by an amount of thirty-one million four hundred thousand euro (EUR 31,400,000.-) so as to bring it from its present amount of two hundred thirty-eight million sixty-six thousand eight hundred

euro (EUR 238,066,800.-) represented by two million three hundred eighty thousand six hundred sixty-eight (2,380,668) corporate units, each having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), to the amount of two hundred six million six hundred sixty-six thousand eight hundred euro (EUR 206,666,800.-) represented by two million sixty-six thousand six hundred sixty-eight (2,066,668) corporate units, each having a par value of one hundred euro (EUR 100.-), through the cancellation of three hundred fourteen thousand (314,000) corporate units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the “Units”), held by the Sole Member (the “Capital Decrease”);

(ii) Subsequently to the cancellation of the Units, decision to repay the Sole Member an amount in cash of thirty-five million four hundred eighty-two thousand US dollars (USD 35,482,000.-), being the USD equivalent of thirty-one million four hundred thousand euro (EUR 31,400,000.-) pursuant to an exchange rate of EUR 1 for USD 1.13, without such repayment may impair the rights of possible creditors of the Company;

(iii) Decision to amend the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association (the “Articles of Association”) so as to reflect the above Capital Decrease as well as the related cancellation of the Units, which paragraph shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at two hundred six million six hundred sixty-six thousand eight hundred euro (EUR 206,666,800.-) represented by two million sixty-six thousand six hundred sixty-eight (2,066,668) corporate units having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each”;

(iv) Decision to grant authorization to any one manager of the Company or to any one employee of Centralis S.A., having its offices in Luxembourg (“Centralis”), (a) to proceed to any and all formalities which may be required to effect the Capital Decrease (including, without limitation, to update the Company’s member(s) register, to determine the repayment arrangements with respect to the Capital Decrease and in particular to sign and execute, in the name and on behalf of the Company, any banking instructions accordingly) and more generally (b) to carry out any necessary action in relation to the resolutions to be adopted by the Sole Member in the context and for the purpose of the Capital Decrease;

(v) Miscellaneous.

The Sole Member then took the following resolutions which were deemed to be in the best interest of the Company:

First resolution

The Sole Member resolved to approve and to proceed to the Capital Decrease, i.e. to decrease the corporate capital of the Company by an amount of thirty-one million four hundred thousand euro (EUR 31,400,000.-) so as to bring it from its present amount of two hundred thirty-eight million six hundred sixty-six thousand eight hundred euro (EUR 238,066,800.-) to the amount of two hundred six million six hundred sixty-six thousand eight hundred euro (EUR 206,666,800.-) represented by two million sixty-six thousand six hundred sixty-eight (2,066,668) corporate units having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each,, through the cancellation of three hundred fourteen thousand (314,000) corporate units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (i.e. the Units), it holds in the Company.

The Sole Member further resolved to proceed to the cancellation of the Units.

Second resolution

Subsequently to the cancellation of the Units, the Sole Member resolved to approve the repayment, in its favor, of a cash amount of thirty-five million four hundred eighty-two thousand US dollars (USD 35,482,000.-) - being the USD equivalent of thirty-one million four hundred thousand euro (EUR 31,400,000.-) according to an exchange rate of EUR 1 for USD 1.13 - under arrangements to be further determined between the Company and the Sole Member, while declaring that such repayment will not impair the rights of possible creditors of the Company.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Articles of Association to reflect the above Capital Decrease as well as the related cancellation of Units, which paragraph shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at two hundred six million six hundred sixty-six thousand eight hundred euro (EUR 206,666,800.-) represented by two million sixty-six thousand six hundred sixty-eight (2,066,668) corporate units having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each”;

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant any one manager of the Company or to any lawyer or any one employee of Centralis, (a) to proceed to any and all formalities which may be required to effect the Capital Decrease (including, without limitation, to update the Company’s member(s) register, to determine the repayment arrangements with respect to the Capital Decrease and in particular to sign and execute, in the name and on behalf of the Company, any banking instructions accordingly) and more generally (b) to carry out any necessary action in relation to the present resolutions.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand Euros (EUR 2.000,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English stated herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The said deed, having been read to the proxy holder, acting as here above stated, it has been signed by the latter together with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société NEW CANADA HOLDING, INC., une société constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social à 1209, Orange Street, Comté de New Castle, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, immatriculée auprès du département de l'Etat du Delaware sous le numéro 4425991,

dûment représentée par Monsieur Pablo UMBON-MANZANO, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de la société TYSON INTERNATIONAL HOLDINGS Sarl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.268 (la «Société»);

II. La Société fut constituée suivant acte de Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 819, en date du 10 août 2004 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 31 Septembre 2009, suivant acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2342, en date du 1^{er} décembre 2009;

III. Le capital social de la Société s'élève au jour du présent acte à 238.066.800 EUR, représenté par 2.380.668 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

IV. Elle a été invitée à se prononcer sur les points suivants:

(i) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-et- un millions quatre cent mille euros (31.400.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit millions soixante-six mille huit cents euros (238.066.800 EUR), représenté par deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante-huit (2.380.668) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune,, à un montant de deux cent six millions six cent soixante-six mille huit cent euros (206.666.800 EUR) par la suppression de trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (les «Parts Sociales»), détenues par l'Associé Unique (la «Réduction de Capital»);

(ii) Subséquemment à la suppression des Parts Sociales, décision de procéder au remboursement de l'Associé Unique d'un montant en numéraire de trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars des Etats-Unis (35.482.000 USD), représentant trente-et-un millions quatre cent mille euros (31.400.000 EUR) selon un taux de change de 1 EUR pour 1,13 USD, lequel remboursement sera effectué sans préjudice des intérêts des éventuels créanciers de la Société;

(iii) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter la Réduction de Capital susmentionnée ainsi que l'annulation des Parts Sociales y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivant:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux cent six millions six cent soixante-six mille huit cent euros (206.666.800 EUR) représenté par deux millions soixante-six mille six cent soixante-huit (2.066.668) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune»;

(iv) Décision de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de Centralis S.A., dont les bureaux sont situés à Luxembourg («Centralis») (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'associé(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions devant être adoptées dans le cadre et pour les besoins de la Réduction de Capital;

(v) Divers.

L'Associé Unique a dès lors adopté les résolutions suivantes, dans le meilleur intérêt de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver et de procéder à la Réduction de Capital, i.e. de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente et un millions quatre cent mille euros (31.400.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-huit millions soixante-six mille huit cents euros (238.066.800 EUR), représenté par deux millions trois cent quatre-vingt mille six cent soixante-huit (2.380.668) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, à un montant de deux cent six millions six cent soixante-six mille huit cents euros (206.666.800 EUR) représenté par deux millions soixante-six mille six cent soixante-huit (2.066.668) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, par l'annulation de trois cent quatorze mille (314.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune (i.e. les Parts Sociales), détenues par celui-ci.

L'Associé Unique a, à cet effet, décidé de procéder à la suppression des Parts Sociales.

Deuxième résolution

Subséquentement à la suppression des Parts Sociales, l'Associé Unique a décidé de procéder au remboursement, en sa faveur, d'un montant en numéraire de trente-cinq millions quatre cent quatre-vingt-deux mille dollars des Etats-Unis (35.482.000 USD) - représentant trente et un millions quatre cent mille euros (31.400.000 EUR) selon un taux de change de EUR 1 pour USD 1,13,- suivant des modalités à convenir ultérieurement entre la Société et l'Associé Unique, tout en déclarant que ce remboursement n'affectera en aucun cas les intérêts des éventuels créanciers de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts, aux fins de refléter la Réduction de Capital ainsi que l'annulation des Parts Sociales y relative, lequel paragraphe aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à deux cent six millions six cent soixante-six mille huit cents euros (206.666.800 EUR) représenté par deux millions soixante-six mille six cent soixante-huit (2.066.668) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune».

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou tout employé de Centralis (a) d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en oeuvre de la Réduction de Capital (incluant en particulier la modification du registre d'associé(s) de la Société, l'élaboration des modalités du remboursement résultant de la Réduction du Capital et notamment de signer et d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, toutes instructions bancaires qui pourraient être requises à cet effet) et plus généralement (b) d'effectuer toutes actions nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, le présent acte fut signé par ce dernier, ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: P. UMBON-MANZANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 mai 2015. 2LAC/2015/11507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085925/187.

(150096945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Isomer Capital Founder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 197.265.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelve day of May,
Before us Maître Roger Arrendorff, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Isomer Capital LLP, a private limited liability partnership under the law of United Kingdom, having its registered office at 3rd Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, registered at Companies House under company number OC397905, here represented by Andreia MIHAI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 May 2015 in Edinburgh.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name Isomer Capital Founder GP S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at 12,500 EUR (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a par value of 1.- EUR (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the single manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The shareholders assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Isomer Capital LLP, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 12,500 (twelve thousand five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of 12,500 EUR (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as single manager of the Company for an indefinite period:

- Luc BIREN, employee, born on 2nd January 1974 in Arlon, Belgium, whose professional address is at rue Guillaume Kroll, 5, L-1882 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le douzième jour du mois de mai,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Isomer Capital LLP, une société en commandite à responsabilité limitée (limited liability partnership) constituée en vertu de la loi du Royaume-Uni, dont le siège social est 3rd Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, enregistrée au Registre de Sociétés (Companies House) sous le numéro OC397905,

ici représenté par Andreia MIHAI, ayant l'adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mai 2015 à Edimbourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Isomer Capital Founder GP S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie

ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Isomer Capital LLP, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Luc BIREN, employé, né le 2 janvier 1974 à Arlon, Belgique, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. MIHAI, R. ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 15139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082391/391.

(150095015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.093.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May,
before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of INGERSOLL-RAND LUX ROZA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.093 and having a share capital of USD 115,000.- (the Company).

THERE APPEARED:

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.053 having a share capital of USD 29,425.- (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of the Company and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items of the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 25 November 2002, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, a notary then resident in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 14 on 8 January 2003. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times, most recently on 6 November 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial under number 3833 on 11 December 2014;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement, approval and ratification of (i) the joint merger proposal in relation to the merger by absorption by the Sole Shareholder (the Absorbing Company) of the Company and Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l. (Roza II, together with the Company, the Absorbed Companies, and together with the Absorbing Company, the Merging Companies) without liquidation of the Absorbed Companies and (ii) the decision to carry out the merger;

2. Acknowledgement, approval and ratification that as the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Companies, neither an (i) economic report nor a (ii) report by an independent auditor must be prepared for the merger by the respective board of managers of the Merging Companies in accordance with articles 265, 266 and 278 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law), respectively;

3. Acknowledgement, approval and ratification that all of the documents that must, pursuant to articles 267 and 278 of the Law, be deposited at the Company's registered office or be made available at its website, if any, for due inspection by the respective sole shareholder of the Merging Companies at least one (1) month before the date of the respective general meeting of the sole shareholder resolving on the joint merger proposal have been so deposited or been made available;

4. Acknowledgment, approval and ratification that no new shares in the Absorbing Company will be issued in exchange for the transfer of all assets and liabilities of the Company and that no share exchange ratio needs to be determined.

5. Acknowledgment, approval and ratification that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2015;

6. Acknowledgment of the effective date of the merger between the parties and towards third parties;

7. Granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

8. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve and ratify (i) the joint merger proposal as jointly drawn up and as executed by the board of managers of the Merging Companies on 19 March 2015 and published in the Mémorial under number N° 873 on 31 March 2015 in accordance with article 262 (1) of the Law, (the Joint Merger Proposal), providing for the absorption by the Absorbing Company of (a) the Company and (b) Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.949 and having a share capital of USD 116,750.- (Roza II), by dissolution without liquidation of the Absorbed Companies pursuant to the provisions of sub-section III of section XIV of the Law and the terms and conditions of the Joint Merger Proposal (the Merger) and (ii) the decision to carry out the Merger.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve, acknowledge and ratify that since the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Companies: (i) no economic report must be prepared by the board of managers of the Company in accordance with articles 278 and 265 of the Law, and (ii) no report by an independent auditor must be prepared with respect to the Merger in accordance with articles 278 and 266 of the Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve and ratify (i) that (a) the Joint Merger Proposal, (b) the Company's annual accounts for the financial years 2011, 2012 and 2013 and (c) the draft management accounts of the Company for 2014 have been deposited at the Company's registered office at least one (1) month before the date hereof in order to allow it to inspect them, and (ii) that the respective sole shareholders of the Merging Companies have unanimously waived the requirement to prepare an interim balance sheet for the Merging Companies.

A confirmation attesting the deposit of the documents mentioned above under items (a), (b) and (c), duly signed by an authorised representative of the Company, and a unanimous waiver with respect of the preparation of an interim balance sheet of the Company have been provided to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, approve and ratify the dissolution without liquidation of the Company as per the effective date, by way of transfer at book value of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in accordance with the Joint Merger Proposal and the cancellation of the shares held by the Absorbing Company in the Company in accordance with article 274 (1) (d) of the Law.

The Sole Shareholder acknowledges that since the Absorbing Company is the sole shareholder of the Company, no new shares in the Absorbing Company will be issued in exchange for the transfer of all assets and liabilities by the Company to the Absorbing Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2015.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the Merger takes effect (i) between the Merging Companies on the date of the concurring respective general meetings of the sole shareholder of the Merging Companies approving the Merger and (ii) towards third parties after the publication in the Mémorial of the notarial deeds of the respective general meetings of the sole shareholder of the Merging Companies approving the Merger.

Seventh resolution

The Meeting resolved to grant all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, useful, required or desirable in connection with the Merger.

Declaration

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de mai,

par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de INGERSOLL-RAND LUX ROZA, une société à responsabilité limitée régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.093 et disposant d'un capital social de USD 115.000,- (la Société).

A COMPARU:

Ingersoll-Rand Lux International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.053 et disposant d'un capital social de USD 29.425,- (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour, tels qu'indiqués ci-dessous;

II. Que la Société a été constituée le 25 novembre 2002, suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial) sous le numéro 14 du 8 janvier 2003. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois le 6 novembre 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial sous le numéro 3833 le 11 décembre 2004;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Constatation, approbation et ratification (i) du projet commun de fusion en relation avec la fusion par absorption par l'Associé Unique (la Société Absorbante) de la Société et de Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l. (Roza II, avec la Société, les Sociétés Absorbées, et avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent) sans liquidation des Sociétés Absorbées et (ii) de la décision de procéder à la fusion;

2. Constatation, approbation et ratification du fait que puisque la Société Absorbante est l'associé unique des Sociétés Absorbées, la préparation, respectivement, (i) d'un rapport économique ou (ii) d'un rapport d'un auditeur indépendant pour la fusion par les conseils de gérance respectifs des Sociétés qui Fusionnent n'est pas requise, conformément aux articles 265, 266 and 278 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi);

3. Constatation, approbation et ratification du fait que tous les documents devant, conformément aux articles 267 et 278 de la Loi, être déposés au siège social de la Société ou mis à disposition sur le site internet de la Société, s'il en existe un, pour examen par l'associé unique respectif des Sociétés qui Fusionnent au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée

générale respective de l'associé unique se prononçant sur le projet commun de fusion ont bien été déposés ou mis à disposition;

4. Constatation, approbation et ratification du fait qu'aucune nouvelle part sociale de la Société Absorbante ne sera émise en échange du transfert de tous les actifs et passifs de la Société et qu'aucun rapport d'échange de part social ne doit être établi.

5. Constatation, approbation et ratification du fait que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015;

6. Constatation de la date d'effet de la fusion entre les parties et vis-à-vis des tiers;

7. Octroi de tous les pouvoirs à tout membre du conseil de gérance de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour signer tous les documents et effectuer toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

8. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de constater, approuver et ratifier (i) le projet commun de fusion rédigé conjointement et tel que signé par le conseil de gérance des Sociétés qui Fusionnent le 19 mars 2015, publié au Mémorial sous le numéro 873 le 31 mars 2015 conformément à l'article 262 (1) de la Loi (le Projet Commun de Fusion), prévoyant l'absorption par la Société Absorbante de (a) la Société et (b) Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie en vertu de lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.949 et disposant d'un capital social de USD 116.750,- (Roza II) par dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées en vertu des dispositions de la sous-section III de la section XIV de la Loi et des termes et conditions du Projet Commun de Fusion (la Fusion) et (ii) la décision de procéder à la Fusion.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de constater, approuver et ratifier le fait que puisque la Société Absorbante est l'associé unique des Sociétés Absorbées: (i) aucun rapport économique ne doit être préparé par le conseil de gérance de la Société conformément aux articles 278 et 265 de la Loi, et (ii) aucun rapport d'un auditeur indépendant ne doit être préparé en ce qui concerne la Fusion conformément aux articles 278 et 266 de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de constater, approuver et ratifier (i) le fait que (a) le Projet Commun de Fusion, (a) les comptes annuels de la Société pour les exercices sociaux 2011, 2012 et 2013 et (c) les projets des comptes de gestion de la Société pour 2014 ont été déposés au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date des présentes, afin qu'il puisse les consulter, et (ii) du fait que les associés uniques respectifs des Sociétés qui Fusionnent ont renoncé à l'unanimité à l'obligation de la préparation d'un bilan intérimaire pour les Sociétés qui Fusionnent.

Une confirmation attestant du dépôt des documents susmentionnés aux points (a), (b) et (c), dûment signée par un mandataire autorisé de la Société, et une renonciation unanime à la préparation d'un bilan intérimaire de la Société ont été remis au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de constater, approuver et ratifier la dissolution sans liquidation de la Société à la date d'effet, par le biais du transfert à valeur comptable de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante conformément au Projet Commun de Fusion et à l'annulation des parts sociales détenues par la Société Absorbante dans la Société conformément à l'article 274 (1) (d) de la Loi.

L'Associé Unique constate que puisque la Société Absorbante est l'associé unique de la Société aucune nouvelle part sociale de la Société Absorbante ne sera émise en échange du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de constater que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de constater que la Fusion prend effet (i) entre les Sociétés qui Fusionnent à la date des assemblées générales respectives concordantes de l'associé unique des Sociétés qui Fusionnent approuvant la Fusion, et (ii) vis-à-vis des tiers après la publication au Mémorial des actes notariés des assemblées générales respectives de l'associé unique des Sociétés qui Fusionnent approuvant la Fusion.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer tous les pouvoirs à tout membre du conseil de gérance de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour signer tous les documents et effectuer toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, de l'existence et la validité des actes juridiques et formalités exigés de la Société et du Projet Commun de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} juin 2015. Relation: GAC/2015/4548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015085498/217.

(150097788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

LVS II Lux XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.475.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of USD 18,000, having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.932 (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, itself represented by Alix van der Wielen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in LVS II Lux XVIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.475 (the Company). The Company was incorporated on 11 April 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1712 of 2 July 2014. The articles of association of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 8 December 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°67 of 9 January 2015.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles); and
- (2) the confirmation of the appointment of the existing managers of the Company.

IV. The Sole Shareholder, after due consideration, passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles, so that they read from now on as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "LVS II Lux XVIII S.à r.l." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that end, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership beneficial interests, of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in particular article 61 of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development, transfer, assignment and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form (except by way of public offer) and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its shareholders and it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at USD 18,000 (eighteen thousand US dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible with regard to the Company, and there may be only one owner admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of any share inter vivos to a third party must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case, the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. The managers constitute the board of managers (the Board). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by the chairman pro tempore or by any two managers.

Copies or extracts of resolutions or minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole manager or the chairman or the chairman pro tempore or any two managers or any person duly appointed to that effect by the sole manager or the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the signature of any single manager.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Companies Act.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Powers of the Board or the manager. The Board or the Manager are vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board or the manager.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share entitles its owner to one vote. Unless otherwise set out in the articles of association, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the broadest extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 21. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 23. Subordination. Any claims which a shareholder of the Company may have against the Company (in its capacity as shareholder) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

Art. 24. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandates of the existing category A and category B managers of the Company as managers of the Company, without reference to a category of managers, for an unlimited period of time.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaît:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 18.000 USD, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.932, (l'Associé Unique),

représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, une société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, elle-même représentée par Alix van der Wielen, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de LVS II Lux XVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.475 (la Société). La Société a été constituée le 11 avril 2014 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1712 du 2 juillet 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 8 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°67 du 9 janvier 2015.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (1) modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts); et
- (2) la confirmation de la nomination des gérants actuels de la Société.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "LVS II Lux XVIII S.à r.l." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation non réglementée au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objets sociaux. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut à ce titre acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers,

corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens ou avoirs (y compris des garanties de toute sorte), dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et en particulier par l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement, le transfert, la cession et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autre, notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit (sauf par voie d'appel public) et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (sauf au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. Les objets sociaux de la Société couvrent toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/Conseil (tel que défini ci-dessous).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars US) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Obligations. Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent, en aucune circonstance, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société, et il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de toute part sociale inter vivos à un tiers non-associé doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par le président pro tempore ou par deux gérants.

Des copies ou extraits de résolutions ou minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le gérant unique ou par le président ou président pro tempore ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le gérant unique ou par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature du gérant unique.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil ou du gérant. Le Conseil ou le Gérant ont les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou faire exécuter tous les actes de cession et d'administration dans l'intérêt social de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder, vendre les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et les documents relevant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du Conseil ou du gérant.

Art. 15. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque part sociale donne droit à un vote. Sauf disposition contraire dans les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice commercial net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et associé de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 23. Subordination. Toutes les créances qu'un associé de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité d'associé) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Art. 24. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reconduire les mandats des gérants actuels de classe A et de classe B de la Société en tant que gérants de la Société, sans aucune référence à une classe de gérance, pour une durée indéterminée.

Évaluation des frais

Le montant des frais liés au présent acte s'élève à approximativement EUR 1.800.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. VAN DER WIELEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16445. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015082509/441.

(150095059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

Sirenis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.234.

Rectification de l'acte déposé en date du 28 mai 2015 (L150089758)

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "SIRENIS S.A.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 114234, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 912 of May 10, 2006,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Christian TAILLEUR, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

The Chairman appoints Mrs. Deborah BUFFONE, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Catia CAMPOS, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange of the existing three hundred and twenty (320) shares of the Company with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each against thirty-two thousand (32,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-five thousand and one Euros (165,001.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) up to one hundred ninety-seven thousand and one Euros (197,001.- EUR), by the creation and issuance of one hundred sixty-five thousand and one (165,001) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

3. Subscription of the New Shares by the sole shareholder and full payment of the newly issued shares as follows:

- by contribution in kind of sixty-two (62) corporate units, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the limited liability company governed by the laws of the Spain "Resa Plus S.L.", established and having its registered

office in C/Bartolomé Sureda y Misserol, No 4A, 07013 Palma de Mallorca, CIF Number (Certificado de Identificación Fiscal) B57389694,

- by contribution in kind of three thousand sixty-seven (3,067) corporate units, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the limited liability company incorporated and existing under the laws of the Spain “Mallorca Select Properties S.L.”, established and having its registered office in C/Mortix 32 Bajos, 07013 Palma de Mallorca, CIF Number (Certificado de Identificación Fiscal) B57348666,

- by contribution in kind of ninety-one thousand seven hundred (91,700) corporate units, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the limited liability company incorporated and existing under the laws of the Spain “Pro Voyages Vacances S.L.”, established and having its registered office in C/Bartolomé Sureda y Misserol, No 4A, 07013 Palma de Mallorca, CIF Number (Certificado de Identificación Fiscal) B57094286, and

- by contribution in cash;

4. Amendment of the statutory power of signature of the directors;

5. Complete restate of the articles of associations, without change of their essential characteristics, like the corporate purpose, accounting year or annual general meeting's date, in order to put them in accordance with the dispositions of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies as well as with the dispositions of the law of August 25, 2006, introducing, under other things, the public limited company with one sole shareholder;

6. Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to the sole director to proceed, on behalf of the Company with the exchange of the shares and the recording of newly issued shares; and

7. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), duly represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented Sole Shareholder, signed “ne varietur” by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and that the sole shareholder, duly represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to exchange the existing three hundred and twenty (320) shares of the Company with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each against thirty-two thousand (32,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-five thousand and one Euros (165,001.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) up to one hundred ninety-seven thousand and one Euros (197,001.- EUR), by the creation and issuance of one hundred sixty-five thousand and one (165,001) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

Subscription and payment

The Meeting acknowledges that the New Shares have been subscribed by the current sole shareholder and fully paid up by him as follows:

- partially by payment in cash, so that the amount of one hundred thousand Euros (100,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto; and

- partially by contributions in kind (the “Contributions”):

* of sixty-two (62) corporate units, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the company “Resa Plus S.L.”, pre-designated;

* of three thousand sixty-seven (3,067) corporate units, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the company “Mallorca Select Properties S.L.”, pre-designated; and

* ninety-one thousand seven hundred (91,700) corporate units, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the company “Pro Voyages Vacances S.L.”, pre-designated.

Assessment - Contribution report

The Contributions have been described in a report, dated April 6, 2015, drawn up by “A3T S.A.”, a public limited company, with registered office in L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, acting as independent licensed registered auditor (“réviseur d'entreprises agréé indépendant”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Julien DIDIERJEAN, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature de EUR 65.001,- ne correspond pas au moins au 65.001 actions d'une valeur nominale de EUR1,- chacune de SIRENIS S.A. à émettre en contrepartie.”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership of such Contributions have been furthermore given to the undersigned notary by declarations of the managers of the companies “Resa Plus”, “Mallorca Select Properties S.L.” and “Pro Voyages Vacances S.L.”, attesting the current number of shares and their ownership.

The said declarations, signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid subscriber, represented as stated here before, declares:

- that all the corporate units are fully paid up;
- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several corporate units;
- that such corporate units are legally and conventionally freely transferable;
- that he is, in his quality as contributor, the sole owners of the all the corporate units brought in;
- that all formalities shall be carried out in Spain in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

Third resolution

The Meeting resolves

- to amend the statutory power of signature of the directors and to adopt in consequence for it the wording as reproduced hereafter in article 13 of the restated Articles; and
- to completely restate the Articles, without change of their essential characteristics, like the corporate purpose, accounting year or annual general meeting's date, in order to put them in accordance with the actual dispositions of the modified law of August 10, 1915 and notably with the dispositions of the law of August 25, 2006, introducing, under other things, the public limited company with one sole shareholder.

The ARTICLES will henceforth have the following wording:

I. Name - Duration - Purpose - Registered Office

Art. 1. There exists a public limited company (“société anonyme”) under the name of “SIRENIS S.A.”, (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at one hundred ninety-seven thousand and one Euros (197,001.- EUR), represented by one hundred ninety-seven thousand and one (197,001) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Monday of the month of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;

- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: “In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void.”

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes the sole director to proceed, on behalf of the Company, with the exchange of the shares and the recording of newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "SIRENIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114234, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 912 du 10 mai 2006,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian TAILLEUR, employé, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Le Président désigne Madame Deborah BUFFONE, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Echange des trois cent vingt (320) actions existantes de la Société avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune contre trente-deux mille (32.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-cinq mille et un euros (165.001,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à cent quatre-vingt-dix-sept mille et un euros (197.001,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-cinq mille et un (165.001) actions nouvelles (les "Actions Nouvelles") avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

3. Souscription des Actions Nouvelles par l'actionnaire unique et libération intégrale comme suit:

- par apport en nature de soixante-deux (62) parts sociales, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Espagne "Resa Plus S.L.", établie et ayant son siège social à C/Bartolomé Sureda y Misserol, No 4A, 07013 Palma de Mallorca, numéro CIF (Certificado de Identificación Fiscal) B57389694

- par apport en nature de trois mille soixante-sept (3.067) parts sociales, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Espagne "Mallorca Select Properties S.L.", établie et ayant son siège social à C/Mortix 32 Bajos, 07013 Palma de Mallorca, numéro CIF (Certificado de Identificación Fiscal) B57348666,

- par apport en nature de quatre-vingt-onze mille sept cents (91.700) parts sociales, représentant cent percent (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois d'Espagne "Pro Voyages Vacances S.L.", établie et ayant son siège social à C/Bartolomé Sureda y Misserol, No 4A, 07013 Palma de Mallorca, numéro CIF (Certificado de Identificación Fiscal) B57094286, et

- par un apport en numéraire;

4. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Refonte complète des statuts, sans modification de leurs caractéristiques essentielles, comme l'objet social, l'année sociale ou la date de l'assemblée générale annuelle, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité à l'administrateur unique pour procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions et à l'enregistrement des actions nouvellement émises; et

7. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'échanger les trois cent vingt (320) actions existantes de la Société avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune contre trente-deux mille (32.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-cinq mille et un euros (165.001,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à cent quatre-vingt-dix-sept mille et un euros (197.001,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-cinq mille et un (165.001) actions nouvelles (les "Actions Nouvelles") avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît que les Actions Nouvelles ont été souscrites par l'actuel Actionnaire Unique et libérées intégralement par lui comme suit:

- partiellement par un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément; et

- partiellement par des apports en nature (les "Apports"):

* de soixante-deux (62) parts sociales, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la société "Resa Plus S.L.", pré-désignée;

* de trois mille soixante-sept (3.067) parts sociales, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la société "Mallorca Select Properties S.L.", pré-désignée; et

* de quatre-vingt-onze mille sept cents (91.700) parts sociales, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la société "Pro Voyages Vacances S.L.", pré-désignée.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les Apports ont été décrits dans un rapport, daté du 6 avril 2015, dressé par “A3T S.A.”, une société anonyme, avec siège social à L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Julien DIDIERJEAN, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature de EUR 65.001,- ne correspond pas au moins au 65.001 actions d'une valeur nominale de EUR1,- chacune de SIRENIS S.A. à émettre en contrepartie.”

Ledit rapport, après avoir été signé “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété de ces Apports a été en outre donnée au notaire instrumentant par des déclarations des gérants des sociétés “Resa Plus S.L.”, “Mallorca Select Properties S.L.” et “Pro Voyages Vacances S.L.”, “BICERVA INVESTMENTS”, attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle.

Lesdites déclarations signées “ne varietur” par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur prédit, représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que toutes les parts sociales de sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs parts sociales;
- que lesdites parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées en Espagne aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus; et
- de reformuler complètement les Statuts, sans modification de leurs caractéristiques essentielles, comme l'objet social, l'année sociale ou la date de l'assemblée générale annuelle, afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme avec un seul actionnaire

Les STATUTS auront dorénavant la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de “SIRENIS S.A.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme “Société de Participations Financières”.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions immobilières ou mobilières, que la Société estimera utiles pour l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-sept mille et un euros (197.001,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-dix-sept mille et un (197.001) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;

- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise l'administrateur unique de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions et à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, D. BUFFONE, C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 19 mai 2015. 2LAC/2015/10863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015081870/663.

(150093118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

Altercap I Bis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.382.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082951/9.

(150095780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

KAH Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAH INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2015086432/10.

(150098193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.
